

# SWING IN AURILLAC

## SAISON 2018/2019

### CONDITIONS GENERALES DE VENTES

#### **Article 1** - Présentation

L'Association « Swing In Aurillac » a pour but de :

- Dispenser des cours de danses sociales de niveau débutant à avancé,
- Organiser des manifestations dansantes : soirées, ateliers, sorties dansantes ...
- Participer à diverses animations,

L'Association « Swing in Aurillac » est présente sur 2 sites :

- Espace Héлитas, géré par l'association ALC, au 68 boulevard Louis Dauzier à Aurillac
- 14, Rue Meallet de Cours à Aurillac

Le bureau se compose de la façon suivante :

Président : Bruno Lagarde                      Vice Président : Delphine Denoyer  
Trésorier : André Fournol                      Trésorier adjoint : Thierry Besse  
Secrétaire : Monique Laroussinie              Secrétaire adjointe : Véro Vernier

Enseignant les lundis et mardis soirs : Fred Veron de Fred'Danses, Montpellier

Enseignant les jeudis soirs : Laurent Ferres de Lo Salsa, Cahors

Site internet : [www.swinginaurillac.fr](http://www.swinginaurillac.fr)

Facebook : Swing InAurillac

#### **Article 2** – Saison 2018/2019

Les cours sont dispensés du lundi 17/09/2018 jusqu'au mois de juin 2019 (hors vacances scolaires), soit pour 30 sessions du programme ci-dessous, sur l'année scolaire.

#### Programme

<b>Lundi – Fred</b>	<b>Mardi - Fred</b>	<b>Jeudi - Laurent – salsa</b>	<b>Vendredi</b>
<b><u>Rue Méallet de cours</u></b>	<b><u>Héлитas</u></b>	<b><u>Rue Méallet de cours</u></b>	<b><u>Rue Méallet de cours</u></b>
18h30 Bachata I	18h00 Danses de salon	18h30 – débutant (1h15)	18h Salon André OU Atelier
19h30 Rock I	19h00 Bachata II	19h45 – solo latino (30mn)	19h Practice André OU Bruno
20h30 Swing I	20h00 Rock II	20h15 – inter (1h15)	
21h30 RBS	21h00 Swing II		

Les cours sont ouverts à tous. Les danseurs doivent choisir le ou les cours en fonction de leur niveau technique. Il est vivement préconisé de demander conseil au prof pour connaître sur quel niveau s'inscrire.

#### Exception :

Le cours de Rock-Boogie-Swing, le lundi soir se fait en couple. Les danseurs (ses) restent avec leur partenaire et ne « tournent » pas. Si l'un des deux partenaires est absent, son (sa) coéquipier (ère) ne dansera pas.

### **Article 3** - Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent auprès d'Héлитas ou de Swing In Aurillac, en remplissant la fiche d'inscription papier disponible à Héлитas ou bien téléchargeable du site internet.

3.1. Pièces obligatoires à fournir :

- Un certificat médical de moins de 3 mois
- Une autorisation parentale pour les mineurs

3.2. Le forfait et l'adhésion sont payables au plus tard le jour de la deuxième séance du cours.

3.3. Le forfait et l'adhésion sont payables en espèces ou bien en chèque à l'ordre de Swing In Aurillac.

3.4. Le dernier avis d'imposition ou le justificatif de la CAF, doit être obligatoirement fourni afin de calculer le quotient familial à appliquer sur le forfait choisi.

3.5. La carte étudiante ou le certification de l'établissement d'enseignement, doit être obligatoirement fourni afin de bénéficier du tarif étudiant.

3.6. Il est possible de payer en 4 fois maximum. Les 4 chèques remis lors de l'inscription, seront déposés respectivement aux dates suivantes :

30 septembre 2018

30 novembre 2018

30 janvier 2019

30 mars 2019

### **Article 4** – Tarifs de la saison 2018/2019

4.1. Adhésion à l'association : 10€

4.2. Adhésion à Héлитas (association ALC de gestion des locaux d'Héлитas) : 12€

4.3. Adhésion à un ou plusieurs cours (tarif soumis au coefficient familial) :

Participation aux cours	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
<b>Forfait 1 cours sur 30 séances</b>	160 €	171 €	183 €	194 €	206 €	217 €	229 €
<b>Forfait 2 cours sur 30 séances</b>	279 €	299 €	319 €	339 €	359 €	379 €	399 €
<b>Full Pass (accès aux 11 cours)</b>	349 €	374 €	399 €	424 €	449 €	474 €	499 €

4.4. Tarif pour les étudiants

Les étudiants bénéficient du tarif au QF1, sur justificatif d'un certificat de scolarité de leur établissement.

## **Article 5** – Clauses spéciales sur les remboursements

5.1. Les adhésions à l'association Swing In Aurillac et à ALC (gestionnaire des locaux Héлитas) sont non remboursables.

5.2. Les forfaits d'adhésion aux cours sont non cessibles et non remboursables.

5.3. Remboursement partiel possible:

- En cas de causes médicales lourdes. Principalement les hospitalisations et opérations chirurgicales suite à un accident ou une maladie grave, engendrant une immobilisation de plus de 3 mois.
  - Justificatif médical
- En cas de déménagement à plus de 50 kilomètres d'Aurillac
  - Justificatif des deux domiciles aux deux dates différentes (avant et après) dans la même année scolaire, avec le même nom de titulaire du contrat.
- En cas de licenciement
  - Justificatif de pôle emploi et/ou de l'employeur

Sur la base de 30 sessions de cours/an, il est calculé un montant correspondant au prorata temporis des cours restants, puis une retenue de **20 %** est appliquée.

La mise à jour de ces conditions générales de vente pour la saison 2018-2019  
a été validée lors de l'AG du 30 juin 2018.